

tions de ces retraités étaient très valables et méritaient toute l'attention possible.

Il faudrait, à mon sens, les féliciter pour la façon dont ils ont présenté leur cas et savoir gré au gouvernement de réagir non seulement aux crises et à la confrontation, mais à des réclamations dignes et constructives comme celles des vieux retraités. Je vois que le temps est écoulé, monsieur l'Orateur, et je mets fin, sur cette note, à mes propos.

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, dans les quelques minutes qui sont à ma disposition, je voudrais parler de ce que je considère comme une des omissions les plus graves du budget. On n'y parle pas du tout de la politique d'expansion économique régionale du gouvernement, ni de fait, des conséquences du budget actuel sur cette politique. J'ai déjà posé des questions à ce sujet à la Chambre au ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) et à celui des Finances (M. Turner). Le Conseil économique des provinces atlantiques en a aussi fait état en témoignant devant le comité de l'expansion économique régionale lors de l'examen des prévisions du ministère il y a quelques jours.

Contrairement aux dispositions relatives à l'amortissement accéléré du budget actuel, il vaut la peine de noter que dans le budget Gordon de 1963, des déductions semblables pour amortissement avaient été présentées, mais pour des régions désignées. A propos de ces déductions, M. Gordon déclarait, comme en témoigne la page 980 du hansard de mars 1964:

Ils sont essentiels, parce que c'est dans ce secteur que semble exister le plus grand besoin d'encouragement.

Et il ajoutait:

Il faudra néanmoins un certain temps avant que les régions dont le rythme d'expansion est plus lent que la moyenne n'attirent les nouvelles entreprises dont ces stimulants fiscaux laissent présager l'établissement.

De fait, au cours du même budget M. Gordon prolongeait l'application de ces dispositions au 1<sup>er</sup> avril 1967. Comparons cela avec les taux d'amortissement actuellement disponibles pour l'équipement et l'outillage. Ils s'appliquent partout au Canada, c'est-à-dire à l'échelle nationale. Nous nous inquiétons donc des répercussions éventuelles sur les politiques d'expansion économique régionale dans le cas des régions désignées. Je crains, tout en espérant que ce soit à tort, que cela ne réduise les attraits de la loi sur les subventions au développement régional, principale arme de la politique d'expansion régionale du gouvernement.

La loi de l'encouragement à l'agriculture, précurseur de cette loi, prévoyait le plein amortissement, à des taux accélérés, des biens achetés grâce à ses subventions. Le Conseil économique des provinces de l'Atlantique a déclaré, et je partage cet avis, que, pour ce qui est des dispositions de défalcation du présent budget, la loi actuelle stimulant la recherche et le développement scientifiques (IRDIA), devrait effectivement fonctionner de la même façon.

• (2130)

Il est très intéressant de noter, monsieur l'Orateur, que, selon le Conseil précité, les investissements prévus dans les provinces de l'Atlantique enregistreront cette année une baisse de 23 p. 100. Le 9 mai, le Conseil soulignait l'importance d'une révision des procédures sous l'empire des nouvelles dispositions afin d'empêcher cette baisse et d'assurer que les mesures d'incitation de l'IRDIA ne seront pas neutralisées par les dispositions du budget.

[M. Kaplan.]

J'ai été fort troublé par les réponses données à mes questions par le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), car elles semblaient indiquer qu'il n'en savait pas très long sur ce sujet très important, sauf qu'il avait assisté aux réunions du cabinet au cours desquelles le budget avait été débattu. Voilà qui confirme un aspect inquiétant de la politique du gouvernement en matière de développement régional, soit le manque de consultation. Apparemment, il n'y a pas eu consultation entre le ministre des Finances (M. Turner) et le ministre de l'Expansion économique régionale avant l'inclusion dans le budget actuel de cette disposition de défalcation.

De temps en temps on a affirmé que la coordination s'imposait si l'on voulait assurer le succès des politiques d'expansion économique et régionale du gouvernement. Monsieur l'Orateur, le Conseil de développement de la région atlantique a recommandé dans son premier rapport la coordination spécialement dans les secteurs des politiques économiques et fiscales du gouvernement. La disposition budgétaire qui est destinée à accélérer la croissance de l'industrie manufacturière du pays pourrait avoir comme effet sérieux de diluer et d'affaiblir les subventions du MEER et leur effet sur la stimulation de la croissance et de l'emploi dans les régions en voie de développement. Par exemple, pour ce qui est des sociétés qui se trouvent dans la catégorie où l'impôt sur le revenu des sociétés est de 50 p. 100, la valeur réelle des stimulants IRDIA se trouve réduite d'environ 40 p. 100 au cours des deux premières années de fonctionnement du nouveau matériel. La réduction serait encore plus forte si on tenait compte de l'intérêt.

La raison de cette réduction de l'attrait relatif des régions désignées pour les nouveaux investisseurs, c'est que la partie des immobilisations couverte par les subventions IRDIA n'est pas amortissable aux fins du calcul de l'impôt. Le remède consisterait à permettre des amortissements plus rapides aux sociétés qui reçoivent une subvention du MEER ou, plus simplement, à permettre que la valeur totale du nouvel investissement ait droit aux allocations d'amortissement.

En ce qui concerne la moyenne nationale, je pense qu'il est bon de mentionner le chômage. On en a déjà parlé au cours de ce débat, mais selon moi, il importe d'y revenir. Le taux de chômage, dans la région atlantique, continue d'être extrêmement élevé et inacceptable. Si l'on considère par exemple, les mois de janvier et de février où le chômage a atteint un record, le chômage dans les provinces Atlantiques, au cours des dix dernières années, n'est jamais descendu au-dessous de 9 p. 100. Dans les cinq dernières années, où les politiques d'expansion régionale du gouvernement sont censées avoir donné des résultats, le chômage a oscillé aux environs de 10 p. 100; ceci, en dépit de dépenses importantes du MEER dans la région au titre de subventions d'infrastructure et d'encouragement. Il est clair, que le programme d'expansion régionale du gouvernement est inefficace, du moins dans les provinces atlantiques.

Selon les données les plus récentes, alors que le nombre des chômeurs se maintient à un niveau élevé inacceptable et tout à fait hors de proportion, le marché du travail est pratiquement stable. En d'autres termes, le chômage augmente alors que le nombre des emplois reste le même. Selon les chiffres publiés par Statistique Canada pour le mois de mars de cette année, le taux de chômage serait de 15.4 p. 100 à Terre-Neuve, de 16.2 p. cent à l'Île-du-Prince-Édouard, de 9 p. cent en Nouvelle-Écosse, et de 12.6 p. cent au Nouveau-Brunswick. Monsieur l'Orateur, ces chiffres